

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1923 à 1942

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17686

-0-

fiche n°204

21 décembre 1923 - Délibération relative à l'eau – Emplacement des conduites bornes-fontaines et bouches d'incendie

Eau. bornes-fontaines et bouches d'incendie

Séance du 21 décembre 1923

Le 21 décembre 1923, à 14 h, le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. Barnaud, maire.

Présents: M. Barnaud, - Frotier, - Holm, - Kopp, - Martin, - Villébois, - Colson, - Rougier, - Le Coq, - G. Mangin, - Colson, - M. Guérard.

M. le Maire invite le Conseil à délibérer sur l'emplacement des conduites et des organes de fontainerie de l'adduction en eau potable de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

- 1° - a) - Que les rues Emile Leroy, de Sannoil, d'Avenay, Victor Hugo, du Fort, Grounet, Gasteur, Villébois, Mareuil, Noël, Colson, Gambetta, du XX^e siècle, Jeanne d'Arc, du Cinquième, de l'Espérance, ainsi que les places Changy, de la République seront canalisées sur toute leur longueur.
- b) - La rue d'Avenay sera canalisée depuis la rue Gambetta jusqu'à la rue du XX^e siècle.
- c) - La rue Dubois-Moët sera canalisée jusqu'à 155^m de la place Changy.

2°

- d) - Celle du Dahomey se terminera jusqu'à 130^m de la rue Dubois-Moët.
- e) - La rue Félix Faure jusqu'à 250^m de la place Changy.
- f) - L'impasse de la Courmelle jusqu'à 78^m de la rue Gambetta.
- g) - La rue de Comlé jusqu'à 105^m de la rue d'Aubornay.
- h) - La rue de Court. St. Marie jusqu'au passage à niveau du C.R. sur une longueur de 245^m à partir de la rue Gasteur.
- i) - La rue Lommens jusqu'à 118^m de la rue de Court. St. Marie.
- j) - La Rue de la Liberté jusqu'à 60^m de la rue de Court. St. Marie.

3° - Il sera branché sur les conduites de distribution 16 bornes-fontaines avec raccord d'incendie, savoir: Une dans chacun des rues ou places suivantes: Rue du Cinquième, Dubois-Moët, du Dahomey, Félix Faure, de l'Espérance, du Fort, Colson, Gasteur, Jeanne d'Arc, Gambetta, Comlé, Lommens, de la Liberté, impasse de la Courmelle, place Changy, et place de la République.

4° - Il y aura sept bouches d'arrosage et d'incendie sur les conduites de distribution, savoir: Une dans chacune des rues suivantes: Rue Emile Leroy, d'Avenay, Grounet, Villébois, Mareuil, Aubornay, Noël et Court. St. Marie.

Et ont signé les membres présents:

Jean-Baptiste de Roux, Martin, Frotier, Barnaud, Colson, Mangin.

« Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer sur l'emplacement des conduites et des organes de fontainerie de l'adduction en eau potable de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1° - a/ Que les rues Ernest Irroy, de Louvois, d'Avenay, Victor Hugo, des Postes, Yvonnet, Pasteur, Villebois Mareuil, Werlé, Colbert, Gambetta, du Xxè siècle, Jeanne d'Arc, du Cimetière, de Trépail, ainsi que les places Chanzy et de la République seront canalisées sur toute leur longueur ;
 - b/ La rue d'Avenay sera canalisée depuis la rue Gambetta jusqu'à la rue du Xxè siècle ;
 - c/ La rue Auban-Moët sera canalisée jusqu'à 155 mètres de la place Chanzy ;
 - d/ Celle du Dahomey le sera jusqu'à 120 mètres de la rue Auban-Moët ;
 - e/ La rue Félix Faure jusqu'à 250 mètres de la place Chanzy ;
 - f/ L'impasse de la Tournelle jusqu'à 73 mètres de la rue Gambetta ;
 - g/ La rue de Condé jusqu'à 105 mètres de la rue d'Ambonnay ;
 - h/ La rue de Tours-sur-Marne jusqu'au passage à niveau du CBR sur une longueur de 275 mètres à partir de la rue Pasteur ;
 - i/ La rue Pommery jusqu'à 118 mètres de la rue de Tours-sur-Marne ;
 - j/ La rue de la Liberté jusqu'à 60 mètres de la rue de Tours-sur-Marne ;
- 2° - Qu'il sera branché sur les conduites de distribution 16 bornes-fontaines avec raccord d'incendie, savoir : une dans chacune des rues ou places suivantes : rues du Cimetière, Auban-Moët, du Dahomey, Félix Faure, de Trépail, des Postes, Colbert, Pasteur, Jeanne d'Arc, Gambetta, Condé, Pommery, de la Liberté, impasse de la Tournelle, places Chanzy et de la République ;
- 3° - Que sept bouches d'arrosage et d'incendie seront branchées sur les conduites de distribution, savoir : une dans chacune des rues suivantes : rues Ernest Irroy, d'Avenay, Yvonnet, Villebois Mareuil, Ambonnay, Werlé et Tours-sur-Marne.

Et ont signé les membres présents »